

Présence du HCR prévue en 2014

Nombre de bureaux	9
Effectifs totaux	134
Internationaux	31
Nationaux	92
Volontaires des Nations Unies	10
Autres	1

Aperçu | Environnement opérationnel

- Le Mali se caractérise principalement par la crise politique, militaire et constitutionnelle qui a débuté en janvier 2012 et qui a produit un exode de réfugiés en direction du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger, et, dans une moindre mesure, de l'Algérie et d'autres pays. La crise a été aggravée par le fait que le gouvernement central a perdu le contrôle de territoires situés dans le nord du pays (Tombouctou, Gao, Kidal) d'avril 2012 à janvier 2013. Au cours de cette période (2012 et 2013), l'exode des réfugiés s'est poursuivi et la situation a également entraîné des déplacements forcés de populations à l'intérieur du pays.
- Suite à l'intervention militaire internationale lancée en janvier 2013 et au déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en juillet 2013, on a noté des signes d'amélioration dans la situation générale qui régnait dans le pays, en particulier dans le nord. Néanmoins, l'insécurité continuera de constituer un défi considérable au Mali.
- En 2014, le HCR s'attend à assister à des évolutions positives au Mali, du fait de l'élection démocratique d'un

nouveau Président en juillet 2013. Ceci devrait encourager le retour volontaire des réfugiés et des déplacés internes.

- Alors que Kidal est toujours en proie à une forte insécurité, le HCR a pu commencer à étendre sa présence dans la région de Gao. Il lui sera ainsi plus facile d'accéder aux personnes qui relèvent de sa compétence dans les zones de retour et de surveiller les mouvements de population aux frontières.
- En 2013, plus de 300 000 civils déplacés à l'intérieur du pays avaient trouvé refuge dans des communautés d'accueil du sud du pays, principalement à Bamako. Les déplacés sont dispersés dans des zones arides où ils souffrent d'une insécurité alimentaire périodique, ce qui suscite des tensions entre les diverses communautés. En 2014, l'un des principaux défis pour le HCR au Mali sera de remédier aux contraintes générées par un environnement socioéconomique où les moyens de subsistance sont limités.
- Le Gouvernement du Mali accorde aux réfugiés dans le pays l'accès aux écoles et aux centres de santé publics, tout en mettant à leur disposition des terres, de l'eau, du bois de chauffe et d'autres ressources naturelles.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR en 2014 dans le cadre de son opération au Mali seront, selon ses prévisions : les déplacés internes chassés par l'insécurité qui sévit au Nord-Mali depuis 2012 et les anciens déplacés de retour dans leur localité d'origine ; les rapatriés maliens qui s'étaient réfugiés dans des pays voisins en 2012 ; et les réfugiés mauritaniens ayant fui des conflits ethniques en 1989.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Côte d'Ivoire	1,370	1,370	1,200	1,200	800	800
	Mauritanie	12,440	12,440	7,000	7,000	3,000	3,000
	Pays divers	290	290	350	350	400	400
Demandeurs d'asile	Pays divers	60	60	50	50	50	50
Réfugiés rapatriés durant l'année	Mali	–	–	15,000	15,000	50,000	50,000
Déplacés internes	Mali	165,000	35,000	65,000	25,000	10,000	3,000
Déplacés internes rentrés durant l'année	Mali	65,000	25,000	100,000	50,000	55,000	30,000
Total		244,160	74,160	188,600	98,600	119,250	87,250

| Réponse |

Besoins et stratégies

Le HCR continuera à protéger les réfugiés, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et les aidera à accroître leur capacité de résistance. En ce qui concerne les réfugiés mauritaniens, le Haut Commissariat continuera de promouvoir la recherche de solutions durables auprès des autorités des pays d'asile et d'origine. Il cherchera également à donner aux réfugiés davantage de possibilités de parvenir à l'autosuffisance, afin de faciliter leur intégration socioéconomique sur place.

S'agissant des déplacés internes, le HCR demeurera chef de file des modules de la protection et des abris et articles non alimentaires afin de coordonner l'assistance centrée sur la protection, les activités nécessaires à la survie et la fourniture de services essentiels. Le Haut Commissariat renforcera le suivi de la protection dans les lieux de déplacement ainsi que dans les régions accueillant des réfugiés de retour.

Conformément à la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables, le HCR assumera le rôle de chef de file pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'aide au retour, en étroite coopération avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes. Pour accompagner la réintégration des populations de retour, l'Organisation soutiendra des interventions axées sur la collectivité et destinées à favoriser une coexistence pacifique et offrira une assistance technique aux pouvoirs publics lors du retour des réfugiés et des déplacés internes. Sur la base des activités d'évaluation menées dans les zones de retour, le HCR et ses partenaires offriront aux familles de retour une aide spécifiquement adaptée à leurs besoins dans le secteur des abris et des articles non alimentaires.

La lutte contre la violence sexuelle et sexiste figurera au premier rang des priorités du HCR en 2014. Les réfugiés, les déplacés internes et les populations de retour bénéficieront d'une aide juridique, d'une assistance sociale et d'un accompagnement psychologique.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

- Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement des faits d'état civil et délivrance de documents d'état civil renforcés			
In 2014, le HCR mettra l'accent sur la délivrance de documents, en accordant une attention particulière aux enfants, car la plupart des Maliens de retour, précédemment déplacés dans le pays ou réfugiés à l'étranger, ont perdu leurs papiers d'identité. La délivrance de documents facilitera l'accès des populations de retour aux services.			
Nombre d'enfants déclarés et recevant des documents au titre d'une procédure hors délais de déclaration des naissances	Déplacés internes et réfugiés maliens de retour	900	900
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre les effets d'un conflit armé			
Grâce à la mise en place d'un système de suivi de la protection, le HCR pourra évaluer la situation dans les zones de déplacement et de retour et communiquer régulièrement aux déplacés internes et aux réfugiés des informations qui leur permettront de prendre des décisions en connaissance de cause.			
Nombre de missions de suivi entreprises et enregistrées	Déplacés internes	200	160
Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée			
La création d'un dispositif efficace pour prévenir les violations et y répondre permettra une amélioration des interventions multisectorielles. Le HCR se concentrera sur l'accès à l'assistance juridique et à l'accompagnement psychologique pour les victimes de violences et renforcera les capacités locales, à l'échelon des communautés.			
Nombre d'incidents déclarés de violence sexuelle et sexiste pour lesquels les victimes bénéficient d'un accompagnement psychosocial	Déplacés internes	200	Domaine prioritaire
Nombre de comités/groupes communautaires travaillant sur la prévention et la réponse en matière de violence sexuelle et sexiste	Déplacés internes	200	Domaine prioritaire

Besoins de base et services essentiels

La population dispose d'une quantité suffisante d'articles de base et ménagers

La plupart des personnes déplacées dans le sud devraient rentrer dans le nord, où les conditions de vie sont difficiles. Le HCR leur fournira des services essentiels et des articles de base pour faciliter leur réintégration.

Nombre de seaux/jerrycans distribués	Déplacés internes	34 615	30 288
Nombre de ménages recevant des articles de secours essentiels	Déplacés internes	11 538	10 096
Nombre de ménages recevant des articles d'hygiène	Déplacés internes	11 538	10 096

Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus

Les déplacés internes de retour recevront diverses formes d'assistance, notamment des indemnités en espèces, des terrains, des lots de matériaux et d'outils destinées à la construction d'abris permanents et d'urgence à leur arrivée dans leur région d'origine. Les familles déplacées qui louent un logement recevront une aide financière. Le HCR remettra également en état les maisons des familles qui ont accueilli des personnes déplacées.

S'agissant des déplacés et des réfugiés maliens de retour, le HCR distribuera aux familles vulnérables des allocations financières pour leur permettre de louer un logement et des kits d'outils et de matériaux pour faciliter la remise en état des maisons endommagées.

Nombre d'abris d'urgence fournis	Déplacés internes	5 000	4 375
Nombre d'abris permanents fournis	Déplacés internes	8 000	7 000
Allocations en espèces ou bons sectoriels fournis	Déplacés et réfugiés maliens de retour	600	480
Nombre de lots d'outils et de matériaux fournis pour l'entretien des abris	Déplacés internes et réfugiés maliens de retour	1 200	960

Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu

Afin d'épargner aux femmes les longs trajets nécessaires à la collecte de l'eau, le nombre de puits dans les zones de déplacement sera accru ; l'objectif est d'atteindre les normes du HCR et de les protéger de la violence sexuelle et sexiste.

Nombre de puits construits	Réfugiés mauritaniens au Mali	35	25
Nombre de pompes manuelles remises en état	Réfugiés mauritaniens au Mali	24	20

La population a un accès optimal à l'éducation

Dans une optique de prévention de l'absentéisme et des décrochages, les capacités scolaires seront renforcées afin d'encourager les enfants réfugiés à assister aux cours.

Nombre d'écoles ayant reçu une aide à l'entretien	Réfugiés mauritaniens au Mali	8	7
Nombre d'enfants scolarisés dans le primaire	Réfugiés urbains au Mali	120	Domaine prioritaire

Autonomisation et autogestion communautaires

Coexistence pacifique avec les communautés locales encouragée

En 2014, le HCR entend promouvoir la coexistence pacifique par des campagnes de sensibilisation, des activités de formation et des projets axés sur la collectivité visant à atténuer les tensions interethniques et à rendre l'environnement plus propice à la réintégration des réfugiés et déplacés maliens de retour dans leur localité d'origine.

Nombre de projets mis en œuvre pour encourager la coexistence pacifique	Déplacés internes et réfugiés maliens de retour	2	1
--	---	----------	----------

Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés

En 2014, les activités de renforcement des moyens de subsistance seront étendues à l'ensemble de la population de réfugiés mauritaniens. L'objectif est de permettre aux réfugiés de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Le HCR distribuera des kits de production comprenant des céréales et organisera la vaccination des animaux.

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui reçoivent des kits de production ou des intrants pour l'agriculture, l'élevage ou la pêche	Réfugiés mauritaniens au Mali	1 270	670
	Déplacés internes et réfugiés maliens de retour	695	695
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui bénéficient d'une préparation à la vie active aux fins du renforcement de leurs moyens de subsistance	Réfugiés mauritaniens au Mali	300	200

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commission nationale chargée des Réfugiés (CNCR)

ONG :

Association des anciens volontaires des Nations Unies, Association des juristes maliens, Association malienne pour le suivi et l'orientation des pratiques traditionnelles, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Groupe de recherche, d'étude, de formation, Femme-Action, *International Medical Corps*, *International Emergency and Development Aid*, INTERSOS, STOP SAHEL: Association Malienne pour la Protection de l'environnement

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Action humanitaire, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Intérieur et de l'Administration territoriale, Ministère de la Justice

Autres :

BCAH, FNUAP, MINUSMA, OIM, PAM, PNUD, UNICEF

Coordination

En 2014, le HCR continuera de travailler sur la protection des réfugiés avec les autorités maliennes, en particulier dans le domaine de la délivrance de documents et de l'intégration sur place.

L'Organisation continuera à plaider pour le rapatriement librement consenti des réfugiés mauritaniens.

Dans le cadre de la réforme de l'action humanitaire en faveur des déplacés internes, le HCR conservera son rôle de chef de file des modules de la protection et des abris/articles non alimentaires.

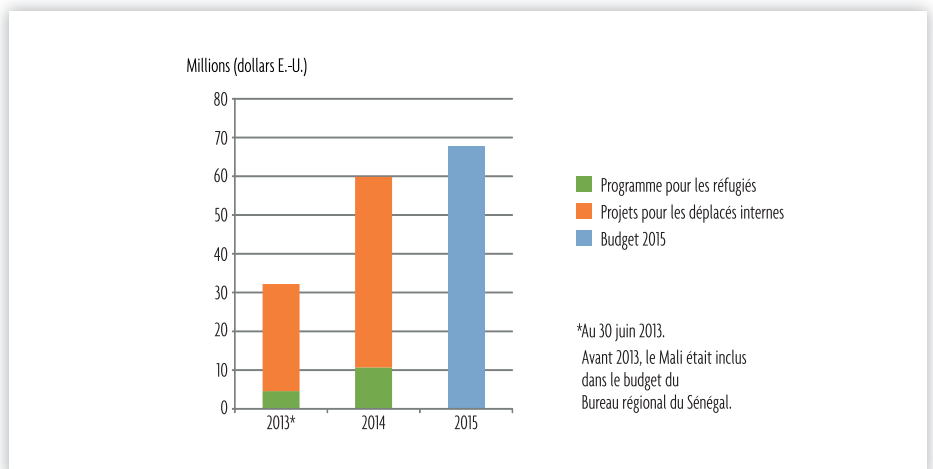
Au travers de sa participation à l'Équipe humanitaire dans le pays, le HCR coordonnera toutes les activités en rapport avec l'assistance et encouragera la coopération interorganisations dans les domaines liés au retour des réfugiés et des déplacés internes, notamment la collaboration avec la MINUSMA dans le domaine de la protection des civils et des droits de l'homme.

Des mécanismes régionaux de coordination entre les bureaux du HCR et les partenaires de ce dernier dans les pays d'asile seront mis en place afin d'assurer une stratégie cohérente et efficace pour le rapatriement des réfugiés maliens dans la sécurité et la dignité.

| Informations financières |

En raison de la situation d'urgence au Mali, l'opération du HCR dans ce pays a sensiblement gagné en ampleur ces deux dernières années, les besoins financiers pour 2014 atteignant 59,8 millions de dollars E.-U. Dans le budget 2014, plus de 10 millions de dollars sont alloués au programme pour les réfugiés, y compris les réfugiés rapatriés, et quelque 49 millions de dollars sont consacrés à la protection et à l'assistance des déplacés internes.

Budget pour le Mali | 2013–2015



Budget 2014 pour le Mali | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	4 560 614	27 650 194	32 210 807
Environnement de protection favorable			
Droit et politique générale	0	944 003	944 003
Accès à l'assistance juridique et recours	0	2 189 085	2 189 085
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	1 504 296	1 504 296
Sous-total	0	4 637 385	4 637 385
Processus de protection et documents adéquats			
Identification de l'apatridie	129 591	0	129 591
Procédures de détermination du statut	68 680	0	68 680
Documents individuels	81 591	0	81 591
Enregistrement et documents d'état civil	573 707	0	573 707
Sous-total	853 570	0	853 570
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	7 688 543	7 688 543
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	278 457	1 578 628	1 857 085
Protection des enfants	260 098	0	260 098
Sous-total	538 555	9 267 171	9 805 726
Besoins de base et services essentiels			
Santé	726 266	0	726 266
Santé procréative et services liés au HIV	82 683	0	82 683
Nutrition	86 591	0	86 591
Eau	1 241 957	0	1 241 957
Assainissement et hygiène	302 515	0	302 515
Abris et infrastructure	1 427 015	11 118 171	12 545 186
Articles ménagers de base	0	1 953 268	1 953 268
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	278 865	0	278 865
Éducation	684 209	0	684 209
Sous-total	4 830 101	13 071 439	17 901 540
Autonomisation et autogestion communautaires			
Coexistence avec les communautés locales	98 740	2 259 085	2 357 825
Autosuffisance et moyens d'existence	1 480 185	3 728 171	5 208 356
Sous-total	1 578 924	5 987 256	7 566 181
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	0	489 543	489 543
Retour volontaire	1 756 191	4 442 128	6 198 319
Réintégration	175 086	0	175 086
Intégration	258 780	0	258 780
Sous-total	2 190 057	4 931 671	7 121 728
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	0	1 028 003	1 028 003
Sous-total	0	1 028 003	1 028 003
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	5 838 628	5 838 628
Gestion des opérations, coordination et appui	707 227	4 375 628	5 082 855
Sous-total	707 227	10 214 256	10 921 483
Total du budget 2014	10 698 434	49 137 181	59 835 614